



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2017-2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 1^{ère} année SVTE_ est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018

1^{er} semestre

Président(e) :

Fawzia Baba-Aissa

Membres :

Mme Irina BUNDELEVA
M. Jean-François DECONINCK
M. Pascal NEIGE
M. Loïc BOLLACHE
Mme Christine GAUTHERON-GERACI
M. Frédéric DEMOISSON
M. Stéphane GARNIER
Mme Doriane TROMPIER
Mme Catherine LEGRAND
Michel BICHOT
Mustapha CHERKAOUI MALKI
Bernard PAUL
Jean Louis CONNAT
Dominique BATT



Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 6/11/2017.

Le Directeur de l'UFR,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a long vertical stroke extending downwards.

Michel NARCE